Assistons-nous à une faillite démocratique?

La démocratie = le système politique préféré dans de nombreux pays occidentaux

« Le système le pire à l'exclusion de tous les autres qui ont pu être expérimentés dans l'Histoire ». Winston Churchill

Les politologues s'accordent sur des failles actuelles : offre et demande + contradictions

Quelle est l'ampleur de la crise actuelle ?

Quellles en sont ses causes ?

Comment y remédier?

Focus sur la France mais de nombreuses démocraties occidentales sont touchées.

Définitions

Les 8 principes fondamentaux de la démocratie

Souveraineté populaire

Le pouvoir émane du peuple.

Les citoyens ont le droit de choisir leurs représentants et de participer aux processus de prise de décision.

Élections libres et équitables

Transparentes,

Régulières.

Les candidats et les partis politiques doivent avoir un accès équitable aux médias et aux ressources (= biens communs).

Pluralisme politique

La démocratie occidentale reconnaît la diversité des opinions et des croyances.

Les citoyens ont le droit de former des partis politiques, de s'exprimer librement et de participer au débat public.

Séparation des pouvoirs

exécutif (gouvernement),

législatif (parlement)

judiciaire (tribunaux).

Protection des droits de l'homme

Les démocraties occidentales reconnaissent et protègent les droits de l'homme fondamentaux :

liberté de religion, d'expression, d'association,

droit à un procès équitable.

Les discriminations basées sur la race, le genre, la religion, l'orientation sexuelle, ou d'autres critères sont généralement interdites.

Responsabilité gouvernementale

Les gouvernements élus sont responsables devant les citoyens et le parlement.

Ils doivent rendre des comptes pour leurs actions,

les citoyens ont le droit de critiquer et de remettre en question les décisions gouvernementales.

I. La démocratie occidentale est- elle vraiment exemplaire ?

Historique de la démocratie en Occident :

La Grèce antique : Athènes au Ve siècle av. J.-C.

démocratie directe

limitée en termes d'inclusion mais a jeté les bases de la démocratie :

tout citoyen peut participer à la vie de la cité

les citoyens sont égaux entre eux

Aristote (384-322 av. J.-C.) : « l'oligarchie » = « ce sont ceux qui détiennent les richesses qui sont souverains » (Les Politiques) = perversion

Frustration des + pauvres → situation sociale explosive. Les trop grandes disparités économiques sont toujours un facteur de dégénérescence politique.

2 principes pour le fonctionnement de la démocratie : Certains postes requièrent des compétences spécifiques (les charges militaires, par exemple) → les « meilleurs » qui les occupent doivent être élus en fonction de la seule vertu.

les citoyens doivent être impliqués → tirage au sort → sont successivement gouvernants et gouvernés. « L'une des formes de la liberté, c'est de commander et d'obéir tour à tour » ; or les riches, eux, « ne veulent ni ne savent obéir » : reproduction sociale des élites

Les Lumières : la République oui, la démocratie (et le vote), pas vraiment !

Montesquieu (1689-1755) : "Le peuple étant aveugle, il doit donc être guidé et éclairé par l'excellence" L'Esprit des lois

le peuple est toujours dans l'excès : « Sa nature est d'agir par passion. »

pouvoir législatif = 2 chambres : noblesse + représentants du peuple → garantie de « *modération* » indispensable à la vie politique

Elite élue par le peuple qui perçoit très bien « à qui il doit confier quelque partie de son autorité », il a cette « capacité naturelle » à « discerner le mérite »

aristocratie élue

François Guizot (1787-1874) : "La bourgeoisie est la plus susceptible d'agir 'selon la raison' et en toute indépendance" : promoteur de l'oligarchie

porte-voix de la bourgeoisie : l'élite politique = citoyens qui font montre de « *leurs* supériorités » susceptibles d'agir « *selon la raison* » ; incorruptibles car riches → peuvent se dédier à l'intérêt général, à « *l'accomplissement des fonctions publiques* »

Favorable au **suffrage censitaire** qui évacue les pauvres, majoritaires dont les élus bouleverseraient l'ordre social.

L'abbé Sieyès le 7 septembre 1789 : le vote n'est qu'un instrument de désignation des représentants qui seuls ont le **pouvoir de vouloir** : « Les citoyens qui se nomment des représentants renoncent et doivent renoncer à faire eux-mêmes la loi ; ils ne peuvent parler et agir que par leurs représentants »

A contrario, Rousseau (1712-1778) : « à l'instant où le Peuple se donne des Représentants, il n'est plus libre »

la souveraineté « ne peut appartenir qu'à lui », et c'est de lui qu'émane « la volonté générale » comme « ce qui ne regarde qu'à l'intérêt commun » (Du contrat social).

Aux Etats- Unis: pas mieux

Le droit de vote : 200 ans chaotiques

11 août 1792 : suffrage universel masculin, moins dangereux que les femmes sous l'emprise des curés: la moitié du peuple devient souveraine

1795 : Directoire : retour au suffrage censitaire et indirect.

1799: retour du SU

1815 : Restauration : le suffrage universel masculin est aboli, le suffrage censitaire rétabli et l'âge minimum pour voter passe de 21 à 30 ans

1848 : suffrage universel ...réservé aux hommes :

246 000 votants => + de 9 millions.

En sont exclus : les femmes, les militaires, les détenus, les membres du clergé et la plus grande partie des « indigènes » dans les colonies

Mais les problèmes de la censure, des libertés individuelles, des inégalités...ne sont toujours pas réglés

31 mai 1850: nouvelles conditions à l'exercice du droit de vote:

détenir une résidence depuis 3 ans (République de propriétaires)

Extension des cas de radiation des listes (vagabondage, condamnation pour rébellion ou atteinte à l'ordre public, etc.) → ≥ 30 % du corps électoral = 2,9 millions d'électeurs.

coup d'État du 2 décembre 1851 de Louis-Napoléon Bonaparte :

le suffrage universel est placé au-dessus de la Constitution,

la confiance directe manifestée par le peuple devient la seule source de légitimité

XXème siècle, les femmes peuvent/doivent-elles voter ?

Entre deux guerres mondiales

Renforcement des idéaux démocratiques → création des Nations Unies → adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948.

Le droit de vote s'universalise (presque)

femmes: 21 avril 1944

militaires: 17 août 1945

ensemble des Français d'outre-mer en 1946

Kanaks: octobre 1957

femmes des départements d'Algérie: 1958

La Guerre froide : un renforcement de l'idée de démocratie

Rivalité idéologique entre les démocraties occidentales et les régimes communistes de l'Est.

Fin de la guerre froide : extension des démocraties à l'Ouest

Une fin de l'Histoire prévue mais non advenue (F. Fukuyama)

Mais le vote n'est pas l'apanage des démocraties libérales

Vote pour une personne détenant tous les pouvoirs : dictature

Vote pour une minorité : aristocratie élue

Vote et tais-toi : démocratie illibérale / démocrature

Vote pour une majorité : démocratie directe, mais possibilité de tyrannie de la majorité + quel

calendrier électoral?

Vote à l'unanimité : anarchie

Conclusion

Un processus lent et chaotique

Les gouvernants se sont toujours méfiés du peuple

Alors que le peuple demande toujours plus de démocratie

Quid des droits fondamentaux, des libertés publiques, de la censure, de l'expression du peuple ...?

II. Les fêlures actuelles de la démocratie

Des institutions <u>de</u> démocratie et <u>pour</u> le fonctionnement démocratique qui posent question.

1/ Les institutions <u>de</u> la démocratie : la représentativité n'est pas la représentation :

La remise en cause de la souveraineté Populaire :

Le pouvoir émane du peuple.

Les classes populaires de moins en moins présentes

Les femmes sou-représentées à l'Assemblée Nationale

Observatoire des inégalités; Insee; 1958 - 2022

Et plus encore de façon générale

2/ Des institutions de démocratie bafouées aux promesses non tenues

Le référendum de 2005 non respecté

Le RIP, une arnaque politique?

La remise en cause de la souveraineté polulaire et du pluralisme politique (Les citoyens ont le droit de former des partis politiques, de s'exprimer librement et de participer au débat public).

Concerne une proposition de loi et non un projet

Domaines restreints

Si accepté par 1/5 des députes

Ne peut porter que sur une loi âgée de + d'un an , donc pas "à chaud"

Recueillir en 9 mois les soutiens de 10% du corps electoral = 4,8 millions de signatures

Des gros mensonges aux promesses non tenues :

la remise en cause de l'Etat de Droit (tous les individus et institutions, y compris le gouvernement, sont soumis aux lois).

3/ La Vème République, une monarchie présidentielle ? *La remise en cause de la responsabilité du gouvernement*

1964, François Mitterrand dénonçait *Le Coup d'Etat permanent : « seul le président gouverne et décide »*

Michèle Cotta La VI^e République,

Simone Veil disait en 1991 « en rêver »,

Arnaud Montebourg créait en 2001 une « Convention pour la VI^è République »

Jean-Luc Mélenchon milite pour sa mise en œuvre depuis 1992

Une régime semi-présidentiel de plus en plus présidentiel

« j'ai décidé », Palais de l'Elysée, Congrès à Versailles, Réception de Charles III à Versailles

La 5^{ème} République ou la possibilité de concentrer les pouvoirs dans les mains du Président (remise en cause de la souveraineté populaire et de l'état de droit)

« Le premier ministre peut, après délibération du conseil des ministres, engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un projet de loi de finances ou de financement de la Sécurité sociale. Dans ce cas, ce projet est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les 24 heures qui suivent, est votée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Le premier ministre peut, en outre, recourir à cette procédure pour un autre projet ou une proposition de loi par session. »

Les pour : « assurer, malgré les manœuvres, le vote d'un texte indispensable » : Michel Debré

Les contre : aveu de faiblesse face au Parlement + outil pour affirmer la primauté de l'exécutif, François Hollande, en 2006 : « Le 49.3 est une brutalité. Le 49.3 est un déni de démocratie. »

Le problème du temps long de la démocratie

Le 49.3 pour la réforme des retraites :les institutions démocratiques contre L'esprit des lois

Une arme non démocratique pourtant très (trop?) utilisée, quelque soit l'obédience

L'article 16 : les pleins pouvoirs : une « dictature temporaire en période de nécessité » ? Jean Gicquel - constitutionnaliste

Peut être déclenché en cas de menace grave et immédiate contre les institutions de la République et si le fonctionnement régulier des pouvoirs publics est interrompu.

Le président de la République exerce alors les pouvoirs législatif et exécutif.

Utilisé du 23 avril au 29 septembre 1961, à la suite du putsch des généraux en Algérie.

Réforme de 2008 limitation de l'usage de cet article.

Après 30 jours d'exercice des pouvoirs exceptionnels, le Conseil constitutionnel peut être saisi par les présidents des assemblées, 60 députés ou 60 sénateurs, afin d'examiner si les conditions du recours à l'article 16 sont toujours réunies.

Après 60 jours, le Conseil procède à cet examen sans avoir besoin d'être saisi.

L'état d'urgence : de novembre 2015 à novembre 2017 et de mars 2020 à novembre 2021 = 44 mois sur 72

Etat d'urgence : « Régime juridique exceptionnel qui permet d'augmenter les pouvoirs de l'exécutif. Celui-ci a le droit de restreindre les libertés d'une manière qui excède sa marge de manœuvre habituelle pour faire face à une situation de péril imminent ».

Créé en 1955, en réponse aux premières actions violentes des mouvements indépendantistes en Algérie → connotée « antiterrorisme »

2020 : nouvelle loi pour instaurer l'état d'urgence sanitaire largement calquée sur la loi de 1955

Pbm de durée : l'état d'urgence vaut pour des **restrictions circonscrites et temporaires** s'il dure 2 ou 3 mois

Or 2 ou 3 ans : risque de diffusion dans l'ordre juridique pour une variété de motifs, au-delà de ceux déclarés à l'origine.

Ex: novembre 2015, l'état d'urgence utilisé pour assigner à résidence des militants écologistes qui avaient prévu des mobilisations dans le cadre de la COP21.

restriction de la liberté de manifester contre la loi travail, contre le mouvement Nuit Debout, contre les militants luttant contre le démantèlement des camps de migrants, contre le conflit israëlo-palestinien...

aggrave les déséquilibres institutionnels → hyper-présidentialisation + minoration des pouvoirs du Parlement.

L'état d'urgence sanitaire, un doux poison qui engourdit la démocratie

Le chef de l'Etat convoque un Conseil de défense sanitaire dont on ne connait ni l'ordre du jour, ni les participants.

Les décisions prises sont communiquées par conférence de presse.

Seulement ensuite les mesures sont présentées en Conseil des ministres, puis éventuellement soumises au Parlement si elles exigent des aménagements législatifs.

Majorité présidentielle + majorité parlementaire → conséquences sur la démocratie accrues.

« Il faut accepter de faire un bilan critique. C'est-à-dire documenter rigoureusement ce qui s'est passé, et prendre la mesure de l'ampleur des conséquences de l'installation de l'état d'urgence au rang des paradigmes de gouvernement. Cela signifie concrètement que la cause des libertés est reléguée, rabaissée. C'est très grave. » Stéphanie Hennette-Vauchez Juriste, professeure à l'université Paris Nanterre

Quand l'Etat de droit emprunte à l'état d'urgence : l'exemple de la surveillance de la population par drones

Proposition du gvt d'utiliser des drones pendant l'état d'urgence sanitaire pour vérifier le respect du confinement

Le Conseil d'Etat a censuré cette pratique car contraire aux libertés fondamentales.

Pourtant dans certaines villes, comme Paris, en juin 2020 (confinement terminé), la surveillance de l'espace public par les drones a continué à être pratiquée par les forces de police, (manifestations en soutien à *Black Lives Matter*) > le Conseil d'Etat censure à nouveau le préfet de police.

Dans le même temps : le gouvernement apporte son soutien à la proposition de loi en vue de légaliser la surveillance de l'espace public par drones \rightarrow de nouveau censurée par le Conseil constitutionnel pour non respect de la vie privée.

2022 : nouvelle loi « pour la responsabilité pénale et la sécurité intérieure » : légalisation de la surveillance par drone de l'espace public → le Conseil constitutionnel l'a partiellement censurée mais partiellement autorisée.

L'état d'urgence critiqué

Le terrorisme et une pandémie mondiale ne sont pas des menaces soudaines et temporaires mais des problèmes endémiques du monde contemporain.

Janvier 2016 : le Conseil d'Etat juge qu'il ne peut pas enjoindre l'exécutif à mettre fin à l'état d'urgence en raison de la permanence du risque que ce soit en France ou à l'étranger.

Faut-il attendre qu'il n'y ait plus d'attentat terroriste dans le monde pour lever l'état d'urgence ?

Pourtant : difficulté à évaluer si ce sont vraiment les mesures de couvre-feu, ou la fermeture de tel ou tel lieu plutôt que tel autre (les théâtres plutôt que les centres commerciaux par exemple) qui ont endigué la circulation du virus.

Le registre de l'état d'urgence se diffuse: le Secrétaire général de l'ONU appelle déjà à un état d'urgence climatique pour faire face à la crise environnementale. *Est-ce pertinent* ?

Dans le reste du Monde, la même chose Septembre 2001 → état d'urgence mondial permanent = nouveau paradigme sécuritaire,

Les Nations Unies obligent tous les Etats à avoir une législation antiterroriste robuste, même quand ils n'ont jamais été confrontés à cette question.

Crise sanitaire : plus de cent pays ont choisi de répondre, au moins pour un temps, avec des dispositifs d'urgence.

5/ Et pendant les affaires, les affaires continuent : La remise en cause de l'Etat de droit

Le problème de la corruption et des conflits d'intérêt : la France notée 72/100

Transparency International 2023 : "La France s'inscrit dans la dynamique globale de faible et lente progression dans la lutte contre la corruption« : + une place 2022

révélations sur "l'affaire Mc Kinsey", (rôle des cabinets de conseil dans les politiques publiques et dans les élections présidentielles de 2017 et 2022).

mise en examen d'Alexis Kohler, secrétaire général de l'Elysée

mise en examen d'Eric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux, pour prise illégale d'intérêt.

Le secrétaire d'Etat Alain Griset condamné à un an de prison, pour "abus de confiance". Non declaration d'une partie de son patrimoine.

La très grande évasion - Yannick Kergoat - 2022

Le conflit d'intérêt, sport national français : La remise en cause de l'Etat de droit

L'exemple de Notre Dame des Landes :

2007 à 2009 : Bernard Hagelsteen = ancien préfet de Loire-Atlantique et de la région Pays-de-la-Loire .

pilotait localement le projet d'aéroport, en collaboration avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC)...

2009 : appel d'offres pour choisir le concessionnaire de l'aéroport, pour une durée de 55 ans

Vinci est choisi

2010 : B Hagelsteen intègre le groupe Vinci

Les institutions pour la démocratie malmenées :

1/ La non prise en compte des corps intermédiaires expose le pouvoir exécutif comme unique cible de la contestation sociale Pierre Lascoumes P Rosanvallon

Les débats démocratiques s'organisent de plus en plus dans un face-à-face entre l'exécutif et la volonté populaire

A tous les niveaux institutionnels, de proximité (démocratie locale) autant que centraux (démocratisation de l'exécutif étatique).

Le problème central des dirigeants n'est plus celui de leur légitimité, mais de leur crédibilité et de leur capacité à créer des liens de confiance par des décisions cohérentes et intelligibles.

mobilisations sociales inédites = nouveaux problèmes de gouvernement (contestation de projets d'aménagement du territoire - TGV, sites nucléaires, aéroports, barrages...)

2/ La restriction de la liberté d'association : 2021, au nom du séparatisme, l'État réprime les associations écologiques : *La remise en cause de la Liberté d'expression et de la presse*

3/ Le rôle des médias dans la (dé)formation de l'opinion publique

Le rôle des médias dans la (dé)formation de l'opinion publique :

Déf opinion publique : = point de vue supposé du citoyen ou du plus grand nombre

Début du 20e siècle l'opinion publique devient un enjeu = un interlocuteur qu'il s'agit de séduire et convaincre (parti, état, lobbies ...)

Importante transformation des campagnes électorales qui s'appuient de plus en plus sur le marketing, la propagande et les nouveaux médias (radio, cinéma, TV, réseaux sociaux)

Rôle de l'IA et aux algorithmes → paradoxalement les mensonges peuvent redonner de la légitimité à la presse humaine et journalistique

L'opinion publique manipulée, un risque pour la démocratie Alexis de Tocqueville « De la démocratie en Amérique » 1830

L'OP est l'expression du plus grand nombre et des plus puissants

- → La majorité devient tyrannique
- →L'individu devient fragile → se reporte vers une majorité

(Auj renforcée par les réseaux sociaux)

Uniformisation de la pensée

- → le citoyen abandonne la sphère publique et se replie sur ses intérêts
- → possibilité d'un doux despotisme

4/ Une démocratie qui s'achète?

La remise en cause du pluralisme politique, de la souveraineté populaire et des élections libres et équitables

Comment la vie politique est-elle financée dans les grandes démocraties ? Quel est le poids de l'argent privé dans ce financement et comment influence-t-il les résultats électoraux et les décisions politiques ?

La démocratie à un coût : d'une part le coût des campagnes électorales, d'autre part le coût de fonctionnement des partis politiques → Qui paie ?

France: 16,851 millions d'euros, 22,509 millions d'euros en cas de qualification au second tour

Les entreprises n'ont plus le droit de faire des dons aux partis et aux campagnes ≠ Royaume-Uni, Italie, Allemagne

Don max pour une campagne électorale = 4600 euros en France, illimité en Allemagne et au RU

États-Unis, 2016, tous les candidats ont refusé le financement public → dépenses sans limite = milliards de dollars : les gagnants sont ceux qui ont dépensé le plus

Finalement, la France dans le classement Mondial : pas mal mais peut mieux faire...

Conclusion

Une démocratie parfaite n'a jamais existé

Mais les gouvernants n'y sont pas pour rien...

→les citoyens devenant de plus en plus exigeants sont fatigués de cette démocratie.

Quelles conséquences ?

Quels remèdes?

L'augmentation des inégalités de revenus en France

Des vainqueurs et des vaincus

massification scolaire / démocratisation scolaire

Gagnants/perdants e la mondialisation avec les anywhere et les somehere,

Ultra-connectés / illettrés numériques

Centre-ville / banlieue

Consuméristes/frustrés de la publicité

Individus par excès / individus par défaut (R. Castel)

Loisirs pour soi, pour le bien commun/loisirs

Accentuée par la crise environnementale : un défi majeur pour la démocratie

Les remèdes à la crise climatique, un problème de justice sociale

Des normes identiques pour des citoyens différents

2035 : arrêt de la vente des voitures à moteur thermique

Arrêt des chaudières au fioul

Mise en place des ZFE

Le vélo, avancée culturelle pour les uns, impossibilité pour les autres

Des politiques du prix inéquitables

Aucune politique sur les quantités, pourtant plus justes socialement vidéo sur la Californie

Des visibles et des invisibles, culturellement, économiquement et politiquement

Multiplication des groupes sociaux aux intérêts divergents

Visibilité pour les plus équipés culturellement et économiquement

Les classes supérieures

Les « forces vives »

Les personnes âgées qui votent...

Frustration pour les autres

Les classes populaires et moyennes

Les banlieues

Les étrangers

Les jeunes

L'invisibilité politique

Autant de raisons qui expliquent les finales E. Macron / M. Le Pen

L'apathie et le désintérêt des citoyens envers la politique traditionnelle

Une abstention croissante

L'abstention, socialement marquée

Les raisons de l'abstention

3 millions de votes blancs ou nuls

Toutefois, il y a abstention et abstention!

Dans le jeu et hors le jeu

Quoi qu'il en soit, l'abstention n'est pas prise en compte

Le risque du doux despotisme : La confiance dans le système démocratique progresse légèrement pour la 3^{ème} année consécutive mais ne fait pas l'unanimité

L'image du personnel politique s'améliore mais reste très négative

La confiance envers la présidence de la république remonte légèrement mais reste minoritaire

Les français sont partagés entre ceux qui préfèrent un modèle de démocratie représentative et ceux qui préfèrent un modèle de démocratie plus directe

Dans les faits, un modèle en perte de vitesse

5/ Le peuple contre ses représentants : la guerre des légitimités

La réforme des retraites : bon droit du gouvernement ou déni démocratique ?

Les conventions citoyennes : les citoyens peuvent-ils se substituer aux représentants du peuple ?

Le RIP contre l'exécutif

Partie IV

Dépassée, la démocratie représentative est-elle dépassable ?

Une contre-démocratie en plein développement

P. Rosanvallon

Contre démocratie : ensemble de formes et pratiques de pouvoir, qui en grande partie sortent du champ institutionnel, et dont se saisit la société civile pour contraindre le politique à servir le bien commun. volonté de contrôler les représentants et de les contraindre à respecter leurs engagements (**surveillance**).

obliger les gouvernants à renoncer à certains projets (pouvoirs de sanction et d'**empêchement**) ; la souveraineté populaire se manifestant alors par le rejet ou le refus.

montée en puissance du peuple-juge et de la judiciarisation du politique (jugement)

= démocratie essentiellement critique et risque de paralyser l'action politique des gouvernants en privilégiant le registre du rejet plutôt que celui de l'action

illustre l'érosion du rapport de confiance entre gouvernants et gouvernés, symptomatique d'une crise politique profonde.

Risque de «populisme destructeur»

L'ex des soulèvements de la Terre

Des éco-terroristes pour le gouvernement

Des lanceurs d'alerte selon de Droit

une tensions démocratique

L'alternative en démocratie

Colin Crouch (Université de Warwick, Royaume-Uni) analyse dans ce texte la crise de la démocratie actuelle et ses alternatives possibles, en s'interrogeant notamment sur le rapport entre pouvoir politique et pouvoir économique.

https://ses.ens-lyon.fr/articles/l-alternative-en-democratie-287093

Le clivage gauche-droite est meilleur pour la démocratie (et l'égalité)

Les explications : T. Picketty et J Cagé

Début XXéme jusqu'en 1990-2000, et particulièrement entre 1958 et 1992» : ☑ des inégalités

fondements d'un Etat social avec une plus grande progressivité fiscale

→ dépenses publiques de santé et d'éducation

Très fortes participations électorales.

→ participation politique.

les classes populaires se détournent des urnes

«sentiment d'abandon» lié à «la perception d'une convergence des programmes économiques» des partis de droite et de gauche «ralliés au libéralisme économique».

☑ participation aux législatives depuis 2022 : cf calendrier électoral

tripartition dominée par un centre libéral «financé de façon plus forte et plus explicite que par le passé par le monde des affaires et les plus aisés»),

montée des inégalités + \(\subseteq accès à une information de qualité.

I. L'urgence de "Réinventer la démocratie »

«La partie valant pour le tout, et le moment électoral valant pour la durée du mandat, tels ont été les deux présupposés sur lesquels a été assise la légitimité d'un régime démocratique».

la légitimité du pouvoir repose

sur le suffrage universel, comme technique de décision

sur le développement d'une administration publique supposée incarner la notion d'intérêt général par sa recherche supposément impartiale et désintéressée du «bien commun» à l'abri tant des influences partisanes et des urgences du temps du mandat électoral.

Ces deux fondements de la légitimité démocratique sont aujourd'hui en crise.

L'assimilation de la majorité à la volonté générale à partir d'un acte électoral ponctuel est aujourd'hui mise en cause.

→ «désacralisation de l'élection»

1980's, dévalorisation de l'Etat et particulièrement des administrations responsables du service public qui incarnaient pourtant de longue date, l'intérêt général.

3 nouveaux registres de légitimité :

1/ La «légitimité d'impartialité»

multiplication d'autorités indépendantes de surveillance ou de régulation, sur le modèle de la Commission informatique et liberté, des diverses Hautes Autorités ou de la Commission des opérations boursières.

la vocation des autorités indépendantes est de créer une «société d'impartialité radicale». exemple = Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde).

L'accent est mis sur l'impératif de mise à distance des positions partisanes et des intérêts particuliers.

2/ La «légitimité de réflexivité»,

= les Cours Constitutionnelles,

contrebalance l'action des majorités et favorise la prise en compte des expressions plurielles du bien commun

La légitimité de ces Cours est garantie dans la seule mesure où elles ne se constituent pas comme un pouvoir : elles introduisent des mécanismes correcteurs et compensateurs de la démocratie électorale en réactivant la «mémoire collective» des droits et des principes fondamentaux

. La création de ces nouvelles structures délibératives \rightarrow mise à mal de la crédibilité des gouvernants.

Ex: écologie et tribunaux

3/ La «légitimité de proximité»

interactions directes des gouvernants avec les citoyens, censées garantir l'attention de l'action gouvernementale à la diversité des situations.

marque la reconnaissance de toutes les singularités.

lien de confiance que le pouvoir doit tisser avec des citoyens soucieux de dignité et de reconnaissance.

II. Compléter et enrichir la démocratie représentative par + de démocratie participative pour. Loïc Blondiaux

Pour Montesquieu et Rousseau : le gouvernement représentatif = système aristocratique

Alexis de Tocqueville = risque de majorité tyrannique associé à l'élection.

XIXe et début XXe siècle, le mouvement ouvrier critiquait les institutions de la démocratie représentative car elles ne leur paraissaient pas représenter les ouvriers et faire un sort égal à toutes les populations.

Ces institutions, bien qu'imparfaites, se sont toutefois révélées résilientes. Elles ont été capables d'intégrer un certain nombre de critiques et de se moderniser au cours de l'histoire.

L'apparition des partis politiques de masse, par exemple, les a considérablement légitimées et les a rendues beaucoup plus efficaces, en permettant une participation active des citoyens en dehors du seul instant de l'élection.

Pourtant auourd'hui, Les institutions et les gouvernements des démocraties représentatives sont doublement remises en cause,

par le haut, avec l'affirmation d'acteurs économiques qui outrepassent les règles démocratiques et à qui les gouvernements ne peuvent imposer leur volonté,

par le bas, avec des citoyens qui n'acceptent plus de déléguer leur pouvoir et leur parole sans avoir la possibilité de s'exprimer.

La démocratie participative, de quoi parle-t-on?

Def : ensemble des démarches et des procédures qui visent à associer les citoyens «ordinaires» au processus de décision politique,

comprend la démocratie participative institutionnalisée, qui est mise en œuvre par les autorités afin de compenser un déficit de légitimité et qui est parfois codifiée et imposée par la loi.

- + toutes les initiatives plus spontanées et informelles qui résultent des citoyens eux-mêmes et de la société civile organisée, dans le but de prendre la parole, de protester, de revendiquer, d'interpeler les autorités politiques.
- = expériences diverses : conseils de quartier, consultations de citoyens, sondages délibératifs, forums sociaux, pétitions en ligne, actions en justice...

→ catégorie relativement floue pour des projets politiques très différents voire antagoniques allant des conseils de quartier, mises en œuvre par les autorités en place, dans le but de légitimer la démocratie représentative

À des expériences politiques (Nuit debout) qui visent au contraire à subvertir ces institutions et à proposer des modèles alternatifs de démocratie et de participation, dans une logique de transformation assez radicale.

Et la démocratie délibérative alors ?

Jürgen Habermas : la légitimité d'une décision en démocratie se fonde sur la participation au préalable de tous les citoyens concernés à un débat et une confrontation publique des points de vue, susceptibles de faire émerger un consensus.

L'enjeu est moins la mobilisation des citoyens que la légitimation et la qualité de la décision politique = parvenir à des solutions d'intérêt général par l'échange et la confrontation d'arguments, au moyen d'un processus de délibération conduit rationnellement et équitablement

Pourrait-être la loi sur la sauvegarde des loups, A69...L'enjeu est de.

Les finalités de la participation sont donc différentes dans chacun de ces deux modèles théoriques.

Dém participative : engagement politique et pouvoir d'agir des citoyens : il s'agit de fabriquer de «bons citoyens» (concernés, informés, actifs)

Dém délibérative : démocratie renforcée grâce au gouvernement par la discussion. il s'agit de fabriquer de «bonnes décisions» (rationnelles et bien acceptées). Le grand débat d'E. Macron ?

Peuvent être combinées.

Des expériences, certes, à améliorer

expérience de la démocratie participative a produit jusqu'à présent plus de déceptions, de frustrations, que de renouvellement véritable de la démocratie, et les échecs sont plus nombreux que les réussites

peut-être un peu tôt pour tirer un bilan global de ces expériences, car nous sommes seulement au début d'un lent processus d'acculturation des acteurs à ces démarches de participation.

La plupart des démarches de participation porte sur des questions relativement secondaires, aux enjeux dérisoires.

Elle reste de l'ordre de la consultation plus que de la co-construction de la décision avec les citoyens. Bien souvent, elle n'est qu'un habillage pour entériner des choix déjà faits par les représentants. Lorsque les citoyens consultés ont le dernier mot, c'est pour une part de décision très résiduelle, comme c'est le cas avec les budgets participatifs. Il en résulte un manque de confiance des citoyens

Participation des TLM: sur représentation des + âgés + éduqués

Se cantonne à une échelle locale : reste une «démocratie de proximité»

Mais des réussites inspirantes

le <u>budget participatif parisien</u>, \rightarrow changements dans le fonctionnement des services de la ville de Paris, même s'il ne représente que 5% du budget d'investissement de la ville.

consultation autour de la loi sur la <u>République Numérique</u> fin 2015. La secrétaire d'Etat, avait mis en place une plateforme <u>Parlement et citoyens</u> permettant aux internautes de contribuer, de voter, de déposer des amendements à la loi \Rightarrow 5 articles de loi sont issus de la plateforme et des modifications sensibles dans le texte initial ont pu être apportées. Les participants à la consultation, qui ont été interrogés par la suite, ont eu en majorité le sentiment que leur point de vue avait été pris en compte (bien que, parmi ces participants, on ait constaté une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures, des diplômés du supérieur long et des hommes).

certaines villes ont complètement institutionnalisé la participation et font preuve d'un grand volontarisme politique dans ce domaine. C'est le cas par exemple de la commune de Saillans dans le département de la Drôme, un village de 1300 habitants. Saillans expérimente depuis les élections de 2014 un mode de gouvernance «participative et collégiale» dans le but de faire participer tous les citoyens à la politique municipale. Près d'un quart de la population adulte de la ville a participé à des groupes de travail et à des commissions participatives dans le cadre de cette municipalité.

À l'étranger, Madrid et Barcelone expérimentent aujourd'hui des formes de consultation et de participation assez innovantes, qui passent beaucoup par le numérique, et défendent une nouvelle conception de la gouvernance municipale.

Huffington Post vendredi 15 septembre 2023 : personnalités et universitaires (Cyril Dion, Jean Jouzel) appellent à une Convention citoyenne sur la démocratie

« Une forme de verticalité politique » dénoncée

résultat d'un <u>sondage OpinionWay</u>, datant de janvier 2023 pour la Fondation Jean-Jaurès, selon lequel 8 Français / 10 souhaitent être associés à une réforme des institutions afin d'y être mieux inclus.

Convention citoyenne sur la démocratie avec pour mission de « proposer une réforme de la Constitution et des institutions dans toutes leurs composantes – politiques, mais aussi économiques, sociales et environnementales ».

convention représentative composée par tirage au sort comprenant les forces politiques et syndicales, le mouvement associatif, des juristes ou encore des universitaires.

Protocole : débat au Parlement + Référendum

III. L'utilisation des nouvelles technologies pour renforcer la démocratie participative : les *Civic* <u>tech</u>

une promesse sans doute excessive de renouvellement de la démocratie par le numérique, MAIS applications pour comparer les programmes électoraux (voxe.org)

pétitions en ligne (change.org),

sites de contrôle de l'activité des élus (<u>Regards Citoyens</u>) ou de suivi du processus d'élaboration des lois au Parlement (<u>La fabrique de la loi</u>)

es outils collaboratifs en open source permettant la concertation en ligne et de co-rédaction de la loi (<u>Open Democracy Now !</u>),

des plateformes de débat pour associer les citoyens à l'écriture de la loi (<u>Parlement et Citoyens</u>), favorisent la contribution à distance de personnes qui ne se déplaceraient pas forcément dans les instances classiques de démocratie participative.

Internet, politique et changement d'époque

Internet

diversification et multiplication des acteurs politiques.

réduit les coûts de l'action collective

redistribue des ressources entre les acteurs → changement dans les rapports de pouvoir.

Diversifie répertoires de l'action collective : pétitions, rassemblements, tactiques...GJ, écologistes, émeutes

→ introduction dans l'agenda politique des questions qui n'auraient pu voir le jour autrement ;

RIC

elle peut mobiliser les citoyens en proposant des réponses ou en s'opposant aux actions mises en place par les institutions publiques et elle peut permettre un suivi de l'action institutionnelle, depuis l'extérieur même des administrations publiques et avec des actions collaboratives d'évaluation de ses résultats.

Pour toutes ces raisons, les processus de formation des politiques sont aujourd'hui beaucoup plus complexes et imprévisibles

passage de l'action collective à l'action connective

Les civic tech pour plus de démocratie

favorisent la contribution à distance de personnes qui ne se déplaceraient pas forcément dans les instances classiques de démocratie participative

les jeunes par exemple participent beaucoup plus facilement que dans circuits de représentation politiques classiques.

permettent de faire des choix politiques au moyen d'outils numériques assez sophistiqués avec un séquençage du processus de décision par consentement

elles importent dans le débat politique, me semble-t-il, des principes de transparence, d'horizontalité, d'inclusion, de contribution, qui viennent quelque peu chahuter les schémas habituels de la démocratie représentative.

IV. Pour une participation plus directe?

Référudum,

Préférendum

Tirage au sort

Attention aux risques

Sur les élections

De nouvelles modalités : introduire de la proportionnalité + risques + ex

Un nouvel agenda: élections mi-mandat

Rendre compte de son mandat et de ses actions

V. Inaugurer la VIème République ?

Plus de parlementarisme

Rendre le PR responsable

Limiter voir supprimer les articles concentrant les pouvoirs

Conclusion

Pas une faillite démocratique mais une usure des institutions d'un autre contexte

De la part des citoyens plus que des élites gouvernantes

Il convient de s'emparer urgemment de la question